

# Terrasse 2024

LES MAINS DANS LA FARINE

## Terrasse estivale ■

du 01/03/2024 au 31/10/2024

Début d'exploitation : 11h00

Fin d'exploitation : 21h00

Commentaire : **Nécessité de mettre en place un dispositif de sécurisation sur l'emprise de la terrasse du côté de l'axe central pour garantir la sécurité des clients de la terrasse.**

## Terrasse hivernale ▨

du 01/01/2024 au 28/02/2024 et du 01/11/2024 au 31/12/2024

Début d'exploitation : 11h00

Fin d'exploitation : 21h00

*(jusqu'à 22h00 pendant la période de l'opération Strasbourg Capitale de Noël)*

## Equipements autorisés : Casier Menu, Porte Menu

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Conformément à l'article US 11.2.6 du PSMV, tout dispositif de fermeture des terrasses (bâches latérales, auvents, panneaux séparateurs, joues latérales...) est interdit.

Surface autorisée en été : 21 m<sup>2</sup> | Surface autorisée en hiver : 21 m<sup>2</sup>

